En Flandre: pas de couvre-feu étendu, mais un appel clair au télétravail.

Mardi dernier , le gouvernement flamand s'est réuni afin d'envisager des mesures plus sévères pour lutter contre le coronavirus. L'un des sujets abordé, entre autres, était la question d'un couvre-feu étendu. Mais la Flandre ne s'alignera pas sur la Wallonie et Bruxelles, où il est interdit de circuler dans l'espace public entre 22h et 6h sans raison valable. La Région flamande continue donc d'appliquer les heures définies par le gouvernement fédéral, soit de minuit à 5h.

Néanmoins, la ministre de l'Économie Hilde Crevits a lancé un appel clair à nos entreprises en demandant de prioritiser autant que possible le télétravail. Non seulement, le télétravail reste la règle absolue pour toutes les fonctions qui le permettent, mais il permet surtout de réduire le nombre de déplacements et de contacts sociaux. Il s'agit donc de la piste la plus efficace afin de réduire le nombre d'infections.

Dès ce vendredi, les secteurs du sport et de la culture seront sans doute, touchés par les restrictions. Seules les compétitions professionnelles (à huis clos) et les compétitions pour les enfants de moins de 12 ans pourront avoir lieu. Les sports récréatifs en extérieur, comme la course ou le vélo, sont encore possibles. Avec un maximum de 4 personnes.

Concernant le secteur de la culture, presque tout doit fermer (théâtres, cinémas, musées...), hormis les bibliothèques. Tous les évènements sont également annulés, à l'exception des marchés hebdomadaires. Les brocantes et les marchés de Noël sont également interdits.

Outre la police, les contrôleurs de De Lijn et les fonctionnaires autorisés pourront effectuer des contrôles et établir des sanctions administratives communales (SAC), en cas de non-respect de ces nouvelles mesures plus sévères contre le Covid-19.